



PAPERS DO NAEA

ISSN 15169111

PAPERS DO NAEA Nº 053

**CITOYENNETÉ, SOCIÉTÉ CIVILE ET
MOUVEMENTS SOCIAUX AU BRÈSIL¹**

Edna Castro

Belém, Dezembro de 1995

O Núcleo de Altos Estudos Amazônicos (NAEA) é uma das unidades acadêmicas da Universidade Federal do Pará (UFPA). Fundado em 1973, com sede em Belém, Pará, Brasil, o NAEA tem como objetivos fundamentais o ensino em nível de pós-graduação, visando em particular a identificação, a descrição, a análise, a interpretação e o auxílio na solução dos problemas regionais amazônicos; a pesquisa em assuntos de natureza socioeconômica relacionados com a região; a intervenção na realidade amazônica, por meio de programas e projetos de extensão universitária; e a difusão de informação, por meio da elaboração, do processamento e da divulgação dos conhecimentos científicos e técnicos disponíveis sobre a região. O NAEA desenvolve trabalhos priorizando a interação entre o ensino, a pesquisa e a extensão.

Com uma proposta interdisciplinar, o NAEA realiza seus cursos de acordo com uma metodologia que abrange a observação dos processos sociais, numa perspectiva voltada à sustentabilidade e ao desenvolvimento regional na Amazônia.

A proposta da interdisciplinaridade também permite que os pesquisadores prestem consultorias a órgãos do Estado e a entidades da sociedade civil, sobre temas de maior complexidade, mas que são amplamente discutidos no âmbito da academia.

Papers do NAEA - Papers do NAEA - Com o objetivo de divulgar de forma mais rápida o produto das pesquisas realizadas no Núcleo de Altos Estudos Amazônicos (NAEA) e também os estudos oriundos de parcerias institucionais nacionais e internacionais, os Papers do NAEA publicam textos de professores, alunos, pesquisadores associados ao Núcleo e convidados para submetê-los a uma discussão ampliada e que possibilite aos autores um contato maior com a comunidade acadêmica.



Universidade Federal do Pará

Reitor

Marcos Ximenes Ponte

Vice-reitor

Zélia Amador de Deus

Núcleo de Altos Estudos Amazônicos

Diretor

Francisco de Assis Costa

Diretor Adjunto

Tereza Ximenes Ponte

Conselho editorial do NAEA

Edna Ramos de Castro

Francisco de Assis Costa

Indio Campos

Marília Emmi

Setor de Editoração

E-mail: editora_anae@ufpa.br

Papers do NAEA: Papers_anae@ufpa.br

Telefone: (91) 3201-8521

Paper 053

Revisão de Língua Portuguesa de responsabilidade do autor.

CITOYENNETÉ, SOCIÉTÉ CIVILE ET MOUVEMENTS SOCIAUX AU BRÉSIL¹

*Edna Castro*²

Résumé:

L'objectif de cet article est de réfléchir sur quelques concepts repris par les mouvements sociaux récents, dans leur tentative de conquête d'espaces démocratiques. Nous reprendrons les notions qui nous semblent fondamentales, telles que celles de citoyenneté et de société civile, pour comprendre les processus de démocratisation de la société brésilienne contemporaine. Il s'agira d'explicitier certaines dimensions des luttes pour la conquête des droits, afin de rendre compte de l'innovation des processus récents dans la société brésilienne.

Mots-clés: Citoyenneté. Société civile. Mouvements sociaux.

¹ Ce article a été présenté initialement au Colloque Citoyenneté Sociale en Amérique Latine organisé par le Centre d'Etude Latinoamericain de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, le 5 mai 1995 à Bruxelles. Je remercie les commentaires très stimulants des participants, en particulier Bérengère MARQUES-PEREIRA, Ilan...e Jaime MARQUES-PEREIRA.

² Sociologue. Professeur à l'Universidade Federal do Pará - Núcleo de Altos Estudos Amazônicos, em Belém, Brasil.

Introduction

L'objectif de cet article est de réfléchir sur quelques concepts repris par les mouvements sociaux récents, dans leur tentative de conquête d'espaces démocratiques. Nous reprendrons les notions qui nous semblent fondamentales, telles que celles de citoyenneté et de société civile, pour comprendre les processus de démocratisation de la société brésilienne contemporaine. Il s'agira d'explicitier certaines dimensions des luttes pour la conquête des droits, afin de rendre compte de l'innovation des processus récents dans la société brésilienne. Dans cette perspective, il sera nécessaire d'interroger la complexité de l'action collective telle que l'entend Habermas. Plusieurs travaux ont montré qu'au cours des dernières décennies, les mouvements populaires en Amérique Latine ont expérimenté une dynamique assez singulière, qui a généré des changements dans les domaines de l'action politique, sociale et culturelle, en valorisant d'anciennes organisations de base et en favorisant l'apparition de nouvelles. Ces espaces ont été agrandis en même temps que se sont raffermies les identités et les spécificités des acteurs sociaux, ce qui a provoqué de nouvelles questions et réponses à la crise de l'Etat et de la conception de citoyenneté.

Certains aspects de la problématique de citoyenneté peuvent être analysés dans les pays de l'Amérique Latine, où au cours des trois dernières décennies, une croissance de mouvements sociaux de nature variée a été observée. Tout d'abord, ceux-ci sont apparus comme des luttes pour la démocratisation des régimes politiques sous les gouvernements militaires, et se sont propagés au fur et à mesure que se structuraient les luttes à la fois syndicales et celles pour l'amélioration des conditions de vie (éducation, santé, crèches, etc.). Les luttes de nature culturelles et ethniques s'y sont superposées ultérieurement. Avec la fin des régimes militaires, ces mouvements ont manifesté une certaine convergence dans le sens d'une démocratisation des processus de décision, en revendiquant une participation dans l'élaboration des politiques publiques, particulièrement au niveau local. Une seconde tendance générale est la défense des droits de l'homme, en dénonçant, d'une manière très différente des mouvements précédents, l'inégalité sociale et les formes de discrimination (raciale, sociale, ethnique, des femmes etc.).

La Citoyenneté en tant que Conquête des Luttes Sociales

Le débat sur la construction des droits au Brésil s'est centré sur la notion de citoyenneté. L'intérêt théorique des nouveaux processus et rôles s'accroît dans la mesure où la société civile est en cours de redéfinition tant dans des pays industrialisés que dans ceux en voie de développement. Plusieurs auteurs ont entrepris une relecture du concept de citoyenneté, à partir de la critique de l'oeuvre de

Marshall (1986), écrite au début du siècle, qui constitue la principale élaboration systématique de ce concept.

Pour Marshall, les droits, en tant que éléments premiers de la citoyenneté dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à la liberté individuelle et découlent des actions des tribunaux de justice en tant qu'institution étroitement liée aux droits civils. Pour Marshall, les droits politiques constituent la possibilité de participer de l'exercice du pouvoir politique, explicitement "comme membre d'un organisme investi d'une autorité politique ou comme électeur des membres d'un tel organisme" (Marshall). Les institutions correspondantes à ces droits sont le parlement et les conseils du gouvernement local. Ce qu'il considère comme élément social de la citoyenneté, sont les droits au bien être économique, à la sûreté, aux modèles et aux valeurs d'une société donnée. Marshall insiste sur le rôle clé d'institutions telles que l'éducation et les services sociaux dans la préservation de ces droits.

S'appuyant sur une analyse historique - bien que sous une forme linéaire - Marshall défend l'idée que ces droits ont été fondus et confondus au XVII^{ème} siècle. Les trois éléments de la citoyenneté ne se distinguent progressivement les uns des autres qu'à partir du siècle suivant: les droits civils seront reconnus au XVIII^{ème} siècle, politiques au XIX^{ème} siècle et sociaux au XX^{ème} siècle. Il attribue encore les évolutions du XVIII^{ème} siècle aux tribunaux de justice qui "ont joué un rôle décisif en promouvant et en consignnant par écrit les progrès des nouveaux principes"(Marshall). De même, concernant le rôle de l'Etat et les droits politiques, il estime que "il s'agissait non pas de créer de nouveaux droits pour enrichir le statut déjà conquis, mais d'étendre d'anciens droits à de nouvelles couches de la population" (Marshall). Comme il le démontre, au XIX^{ème} siècle, les droits civils étant universels, s'instaure un état de citoyenneté, mais qui n'inclue pas encore les droits politiques.

S'agissant des droits sociaux, l'auteur pense qu'à l'origine la participation des communautés locales et des associations fonctionnelles étaient importantes en tant que force de pression pour la garantie de ces droits, bien qu'il reconnaisse que la protection des femmes et des enfants dans leurs droits sociaux - accès à l'éducation, au travail et aux services sociaux - venaient justement du fait qu'ils n'étaient pas citoyens. Ce qui le mène à la conclusion que le développement de la citoyenneté a eu une influence directe relativement faible sur l'inégalité sociale, puisque les droits sociaux étaient restreints à leur minimum et ne faisaient pas partie du concept de citoyenneté.

Le point de vue central de cette critique réside dans l'impossibilité d'appréhender la citoyenneté - sauf de manière réductionniste - comme une simple concession faite par l'Etat de droits civils, politiques et sociaux.

Les processus politiques récents, en Amérique Latine ou dans les pays de l'Europe de l'Est, a largement remis en cause cette analyse et a démontré que le paradigme qui représente l'Etat comme un "donateur" de droits aux citoyens, requiert un nouvel examen à la lumière des luttes politiques et des

mouvements sociaux contemporains. Il s'agit d'un point névralgique dans l'oeuvre de Marshall, celui-ci affirmant que la "citoyenneté est un statut attribué à ceux qui sont membres à part entière d'une communauté et en reconnaissant un rôle définitif de l'Etat. D'un autre point de vue, la citoyenneté est constituée d'une *qualité politique conquise par une pratique consciente est le fondement-base de la construction d'une démocratie participative* (Oliveira, 1993). La citoyenneté ne peut pas être un don de l'Etat, en tant qu'ensemble de droits attribués par celui-ci, mais doit être conquise par la société à travers des luttes qui chacune a une histoire particulière et s'inscrit dans un moment particulier. Du point de vue de la conquête, la séparation entre la société civile et l'Etat est rétablie, puisqu'il s'agit d'une logique qui se réfère à des espaces de pouvoir différents. "En adoptant une idéologie libérale, il est incapable d'assimiler le terme [de citoyenneté] sous l'angle de la conquête, de lutte qui supposent la recherche de l'alternance du pouvoir/du savoir"(Coelho: 1993). Un point important à développer ici, est le concept de Marshall de pouvoir et de relations de pouvoir. Chez Foucault (1975), les relations de pouvoir sont éclatées dans tout le tissu social, ce qui élargit le concept de pouvoir, à l'instar de celui de citoyenneté.

En décomposant les affirmations de Marshall, qui présente une nouvelle vision de la citoyenneté, le concept s'élargit et cherche à envisager la citoyenneté à partir d'une perspective plus ample, dans la mesure où il ne sépare pas les dimensions collectives et individuelles. Il met ainsi en évidence le rôle des actions de la base sociale dans le processus de démocratisation (Coelho:1993). Il convient de se demander où Marshall placerait les actions sociales et la dynamique sociale résultant de celles-ci ? De même pour les droits d'identité culturelle, d'autonomie et d'émancipation, les revendications clés présentes dans les luttes sociales contemporaines et l'essence du concept de citoyenneté, dans une conception élargie ? Il s'agit de ne pas sous-estimer le rôle essentiel de la dynamique de la société, des individus et de la constitution de groupes et d'organisations sociales, afin de ne pas passer à côté des processus politiques fondamentaux dans la constitution de la société civile. La lecture de Thompson (1986) qui analyse la même période historique, est riche en références sur les conflits et les formes d'organisation des travailleurs anglais, ainsi que sur les conquêtes dans le domaine de l'obtention de nouveaux droits. La conception historique de Marshall est problématique dans la mesure où il ne l'envisage pas comme un processus, dans lequel le conflit, en tant que matière-première, permettrait que le tissu social soit continuellement reconstruit, mais comme une évolution linéaire et déterminée. Dans l'analyse de Thompson au contraire, les acteurs sociaux reconstruisent quotidiennement les champs du pouvoir, par des actions individuelles en tant que citoyens, et le collectif en tant que lieu d'identités. Ceci démontre que l'inégalité ne peut pas être éliminée, mais peut-être réduite. La conquête des droits et à travers ces derniers, de la citoyenneté, est produite justement par les lésés, qui "*potentialisent*" le conflit et qui font émerger des formes organisées de luttes offensives ou

défensives. Si de l'Etat peut naît une partie des attitudes stimulant l'édification/solidification du citoyen, par le biais de la réglementation, sont les acteurs sociaux qui mettent en cause et bouleversent les privilèges de grupes, de classes sociales.

La garantie et l'exercice des droits s'inscrivent dans la dynamique particulière de chaque société, ce qui exige la compréhension de la citoiyenneté en tant que dynamique participative des groupes différents et antagoniques, champs de forces où droits et devoirs sont reliés par les luttes sociales. L'analyse de ces droits est importante pour l'évaluation de la nature des changements dans l'ensemble des droits civils, sociaux et politiques.

La Société Civile: Espace de Lutte pour la Citoiyenneté

Actuellement, l'intérêt d'un nouveau débat sur la notion de société civile et d'une nouvelle réflexion théorique capable de rendre compte des actions et de la spécificité de ce champs, au Brèsil, est particulièrement lié aux problèmes auxquels les mouvements sociaux des années 80 ont été confrontés. Il y a un débat assez fort autour de la seconde tendance, qui considère la société civile comme la partie d'un troisième secteur, sphère de l'action et des mouvements sociaux, distincts de l'Etat et du marché. Le troisième secteur est par conséquent lié au champs des identités, des luttes pour la démocratie et la citoiyenneté, donc qui essaie de le comprendre en tant que l'espace par excellence de la construction d'une partie de la société plus autonome, non subordonnée à la logique du marché ni à celle du pouvoir politique de l'Etat.

Les premiers auteurs de la tradition politique et philosophique à développer le concept de société civile, en tant que principe constitutif de celui de société, ont été Montesquieu, Paine et Fergusson (Keane, cité par Avritzer). La pensée politique des XVII^e et XVIII^e siècles est marquée par un débat sur l'origine de l'Etat, où les idées des *jusnaturalistes* (ou contractualistes), pour lesquels le droit et l'Etat sont une résultante de la société civile, s'opposaient au courant des naturalistes dont les principes reposaient sur l'analyse de la société naturelle et barbare. Bobbio souligne qu'en réalité, et bien que l'idée de droit naturel remonte à l'époque classique et perdure à travers le moyen-âge, elle est cependant datée. En effet on trouve le terme *jusnaturalisme*, "école" ou "doutrine" de droit naturel dans l'oeuvre de Hugo Grócio (1588-1625), 12 ans avant le *Discours de la Méthode*. Il est impossible de comprendre cette période sans mettre ses pas dans la pensée *jusnaturaliste*. Une telle pensée s'élabore avec des courants divers tournés vers la philosophie juridique ou la philosophie politique, vers le droit privé ou public.

Le contractualisme est une doctrine pour laquelle l'Etat et la société naissent de l'établissement d'un contrat social entre les individus. Cette théorie des fondements philosophiques et moraux du contrat social apparaît, malgré les différences d'analyse, dans l'oeuvre aussi bien de Hobbes, de

Locke que de Rousseau. La question centrale consiste à déterminer l'origine du droit naturel et sa légitimité. Hobbes part de l'analyse de l'homme à "l'état de nature", dont la caractéristique serait d'agir de manière instinctive, ce qui sous-entend l'existence d'un ordre supérieur de la raison. Cette institutionnalisation de l'ordre rationnel découlerait de la conclusion d'un pacte - le contrat social - volontaire et responsable, permettant la constitution de l'Etat et de droits universels. Locke considère quant à lui la liberté de l'homme et la possibilité que les institutions soient réévaluées et modifiées au cours du processus d'évolution de l'histoire, en fonction de l'apparition de nouveaux droits. Selon Bobbio (1994) nous trouvons dans les œuvres de Hobbes, Locke et Rousseau un débat exclusivement sur le droit public car celui-ci constitue pour eux le problème fondamental de la nature de l'Etat. Les formulations dans le droit naturel concernent tant le droit privé, vers lequel convergent les principales orientations, que le droit public. Mais droit privé et droit public demeurent séparés, bien que le droit public moderne qui surgit des conflits du pouvoir, continue à incorporer les prémices du droit privé (Bobbio:1994). Dans le contrat social Rousseau fait clairement ressortir la différence entre le contrat en tant que fait historique, ce qui apparaît dans certaines formulations du jusnaturalismo, et le contrat en tant que fondement de légitimation entre les parties. L'auteur cité ci-dessus, souligne que l'essence de la pensée est la distinction entre l'aliénation à autrui et l'aliénation à soi-même. Le transfert total des droits naturels vers le corps politique comprenant la totalité des participants du contrat doit servir cette finalité, c'est à dire, donner à tous les membres de ce corps et donc, ce naturel qui est devenu citoyen reconnaît la loi que lui-même s'avait imposé dans l'Etat de nature, si dans ce cas il pourrait exercer lui-même sa propre raison" (Bobbio, 1994). Pour Rousseau enfin, l'Etat est un prolongement et une création de la société civile, qui toutefois ne constitue pas une société politique tant que n'a pas été conclu le contrat social (Sherrer:1994). Alors que pour l'ensemble des jusnaturalistes l'Etat est conçu pour protéger l'individu, pour Rousseau le corps politique qui émerge du contrat social a pour finalité de le transformer (Bobbio).

Cependant, c'est dans la philosophie du droit de Hegel que l'idée de société civile devient centrale. A partir d'un constat des carences d'institutions telles que la famille ou l'Etat pour répondre aux principales nécessités de la vie en société, Hegel développe l'idée d'un espace politique propice à l'épanouissement d'une vie éthique. La société civile, pour Hegel, résulte par conséquent des "motivations égoïstes et individualistes des actions individuelles, à l'intérieur du système des nécessités et de la recherche d'un principe éthique qui ne pourra jamais être mesuré par le marché" (Avritzer:1994). Dans la *Philosophie du Droit*, Hegel élabore une critique radicale du droit naturel, telle qu'elle est formulée par les penseurs qui l'ont précédé. Ainsi que l'affirme Bobbio, cette pensée joue le rôle d'antithèse et d'antidote aux conflits générés par les intérêts égoïstes, portant finalement le modèle jusnaturaliste à sa conclusion.

En débattant la *Philosophie du Droit*, de Hegel, argumente Bovero (1994) de la possibilité de trouver dans la dichotomie société civile/société politique, le noyau d'un modèle théorique capable de permettre de comprendre la structure des formations sociales contemporaines. Il nomme ce modèle hegelo-marxien. Il argue d'une possibilité théorique que basée sur la contradiction fondamentale entre une sphère sociale contradictoire et une sphère politique où les contradictions sont médiatisées. Il exprime ainsi une scission sociale et une recomposition politique. Dans la pensée politique moderne, il y a différentes interprétations du passage, entre les formulations de Hegel et de Marx. Bien que Bovero reconnaisse la distance entre les deux, il argumente sur la continuité des catégories fondamentales de Hegel dans la pensée de Marx, proposant en conséquence, le modèle hegelo-marxien comme schéma conceptuel société civile/Etat Politique.

Il avance que sa "finalité, ou pour le moins tel est ce qu'il prétend, est d'ouvrir une porte à la découverte et à la réflexion sur certains sens de base et sur les liaisons société civile/Etat (Bovero:1994).

Se démarque ainsi de Marx, dont la pensée sur la société civile, quoiqu'elle se fonde sur le modèle hégélien, se borne aux déterminations économique, ou, selon Avritzer (*op. cit.*) "au système de nécessités, c'est à dire à une économie capitaliste qui d'une certaine manière peut être considérée comme une institution intermédiaire dans la construction de la vie éthique".

Mais c'est chez Gramsci que nous trouvons un progrès substantiel de la réflexion sur la notion de société civile, ce qui le rapproche des considérations actuelles et explique l'importance donnée à sa pensée dans les théories récentes. L'accent est mis sur la fonction de la culture dans la construction de l'hégémonie politique, en abordant la société comme un lieu privilégié de l'organisation de la culture, y compris pour les classes subalternes. Gramsci fait ressortir le rôle de la culture, le l'idéologie et du consensus, se démarquant de ce point de vue de la pensée marxiste ou hégélienne. Il critique chez Hegel et Marx deux formes de réductionnisme du concept de société civile. Le premier, selon lui, réduit le concept à une sphère dominée par le droit de propriété, et le second à une logique economiciste. Gramsci, en incorporant la sphère culturelle, ainsi que la relation organique de celle-ci à la politique au coeur des processus d'interaction sociale, définit la complexité inhérente à l'appréhension de la culture, et par conséquent, envisage les sociétés modernes sous l'angle de la différenciation.

Le concept de société civile a commencé à être réexaminé dans les années 80, à partir du moment où l'émergence d'une modernité occidentale a donné naissance à des processus politiques nouveaux, en particulier certains mouvements sociaux et actions démocratisantes, que les développements théoriques antérieurs ne permettaient pas d'expliquer. La question théorique qui a structuré cette analyse s'est fondée sur la notion de rationalité dans une perspective de différenciation sociale. Les

travaux de Weber sur la rationalité de l'action ont contribué à construire une nouvelle approche de la société civile. Cet auteur décrit avec la plus grande clarté les raisons et les conséquences de l'apparition de la modernité occidentale, à partir de l'analyse de la modernité comme "capacité à intégrer les processus cognitifs, culturels et moraux de manière réflexive" (Weber). Weber démontre également que la modernisation d'une société peut être décrite du point de vue d'une rationalisation sociale et culturelle.

Habermas, de son côté, cherche à montrer la relation étroite existante entre la théorie de la rationalité et la théorie de la société lorsqu'il écrit "nous avons besoin d'une théorie de l'action communicative si nous voulons aborder aujourd'hui de manière approfondie la problématique de la rationalisation sociale, en grande partie marginalisée depuis Weber dans la discussion sociologique spécialisée" (Habermas, 1989).

Les changements continuels des formes de solidarité que provoque l'économie de marché n'ont pas suscité l'apparition de modalités nouvelles et satisfaisantes de solidarité et d'action. Il devient ainsi nécessaire de chercher à comprendre les formes émergentes de solidarité, en tant que structures impersonnelles de l'action, celles-ci ayant joué un rôle central dans les changements survenus avec l'avènement de la modernité.

Le débat actuel confronte donc deux tendances cherchant à comprendre la société civile en fonction des éléments qui la composent et qui constituent la vie sociale. La première adopte une vision duale - société civile / Etat ; la seconde envisage une relation tripartite - société civile, marché et Etat. Pour la première tendance, "la société civile est le champs de diverses formes de mobilisations, associations et organisations des forces sociales, qui se développent en marge des relations de pouvoir qui caractérisent les institutions étatiques"(Sherrer: 1994).

La seconde tendance introduit l'idée d'une différenciation sociale, d'une attribution ("*nomeação*"), insistant sur la nécessité de distinguer la société civile comme un troisième secteur, régulé par des logiques distinctes de celles de l'Etat et du marché. Arato et Cohen (1994), qui s'inscrivent dans cette vision tripartite, développent une théorie sur l'existence de ce "troisième secteur" que serait la société civile, contre-poids de l'Etat et du marché. Ils distinguent deux sphères, l'une intégrée de manière systémique et régie par une logique économique et administrative, et l'autre socialement intégrée, correspondant au "monde de la vie". Ces auteurs font correspondre ces deux sphères à la distinction effectuée par Habermas entre deux types d'actions et deux formes de coordination de l'action dans sa "*Théorie de l'Action Communicative*". Ils considèrent que le concept de monde de la vie proposé par Habermas constitue un champs propice au développement d'une rationalité communicative, composée des formes d'organisation, des pratiques associatives, des identités et des mouvements sociaux en tant qu'expressions de la société civile. Habermas estime

“qu’en exerçant une activité de manière communicative, les sujets s’intègrent toujours au plan du monde de la vie” ... et souligne l’importance des traditions culturelles pour que “dans un monde de la vie interprété conformément à celles-ci, il devienne possible d’orienter les actions de manière rationnelle. Surtout pour que ces actions puissent se condenser en un mode de vie rationnel.”(1994)

Arato analysent le processus de différenciation sociale irréversible et la démocratie comme une capacité des mouvements sociaux interactifs à créer des formes d’associativisme qui composent la troisième sphère, celle de la société civile. Une telle sphère aurait comme “caractéristique sociologique l’interactivité, et comme caractéristique politique le libre associativisme, tel qu’on a pu l’identifier dans les mouvements sociaux démocratisants qui ont surgit dans les sociétés de l’Europe de l’est, de l’Europe occidentale et de l’Amérique Latine” (1992). Nos suivrons, dans cet exposé, les perspectives ouvertes par ce courant théorique.

La discussion sur le renforcement de la société civile à l’intérieur d’un système social différencié, est orientée par deux théories. La première est l’oeuvre récente de Jürgen Habermas, dans laquelle l’auteur interroge les fondements de la relation entre la modernité occidentale et les formes émergentes de rationalisation des acteurs sociaux. Selon Arato, “une telle perspective a conduit l’auteur à soutenir l’idée selon laquelle les sociétés modernes se structurent par l’intermédiaire de principes sociétaux distincts : la logique étroite du système, qui organiserait le marché et l’Etat, et la logique de la rationalité communicative, qui conduirait à l’organisation de la solidarité et de l’identité à l’intérieur du monde de la vie (1992). La concurrence pour l’espace social, point de rencontre entre le système et le monde de la vie, constituerait, selon Habermas, une concurrence politique fondamentale dans les sociétés contemporaines, étant donné que “la société civile apparaît associée au processus de différenciation entre l’Etat et le marché, entre le droit privé et le droit public”(1989).

Un second versant de la théorie examine les formes d’organisation de la société civile comme une problématique centrale, substituant l’analyse des mouvements sociaux contemporains et les modalités de leur autonomie à l’idée marxiste de la conquête du marché et de l’Etat. Il s’agit des théories contemporaines de la société civile (Avritzer:1994).

Mouvements Sociaux et Démocratisation

Certains auteurs étudiant les mouvements sociaux en Amérique Latine et au Brésil ont démontré que la pertinence du concept de société civile développé par Arato et Cohen, quant à son application à l’analyse des processus de démocratisation (Sherrer:1993). Ces mouvements ont en commun l’orientation des luttes vers la construction de la citoyenneté par le biais de plusieurs voies, de la demande sociale de prestation de services de base - école, travail, santé, réduction des charges sociales, etc.- jusqu’à l’engagement dans les processus politiques plus généraux - formation de partis

politiques, élections, moralisation de l'appareil de l'Etat - en passant pas les luttes pour l'affirmation de l'identité, de la culture et de la dimension étique, allant bien au-delà des simples demandes économiques. Leur participation a été fondamentale dans la réorganisation des structures politiques, sociales et culturelles antérieurs, en revitalisant l'organisation sociétale. Les mouvements sociaux, pour Habermas (1989), représentent "des acteurs qui réagissent à la réification et à la bureaucratisation des domaines de l'action structurés de manière communicative". Selon lui, ils défendent la restauration des formes de solidarité mises en péril par la rationalisation systémique. Les mouvements sociaux, en luttant pour la préservation d'un espace d'organisation autonome et démocratique, comme pour la reproduction culturelle et les formes d'identité et de solidarité, doivent affronter à la fois les grandes corporations capitalistes et un Etat Providence, qui tend à se substituer aux mouvements sociaux et par conséquent à limiter le champs de l'action autonome.

Au Brésil, ces transformations survenues dans le domaine de l'expression politique ont débuté avec le repli de l'Etat, dans la mesure où les gouvernements militaires ont étouffé les formes d'expression politique et culturelle. Le renouveau de la société civile en Amérique Latine "est associé aussi bien aux luttes de ces acteurs qu'au renforcement des institutions imaginaires de la société, fondées antérieurement, qui potentialisent les luttes contemporaines" (Melucci:1994). Les organisations de groupes ethniques, -indiens, noirs -, ou de paysans et de femmes confirment d'une certaine manière que les cadres historiques, et leurs dimensions imaginaires, sont mobilisés pour s'adapter aux circonstances présentes, et s'incorporent dans la dynamique quotidienne des mouvements. D'où l'observation de points communs dans la trajectoire d'un certain nombre de ces mouvements.

Il convient d'interroger la portée de ces processus de luttes, du point de vue de la conquête de la citoyenneté. En particulier, il s'agit de déterminer si ces mouvements ont tendance à devenir permanents. Comment comprendre les métamorphoses survenues au sein de différents mouvements sociaux, relativement revendicatifs dans les années 80 et en plein déclin dans les années 90? Faut-il y voir une véritable réduction de la force des mouvements, ou une réorientation de l'action? Les années 80 semblent se caractériser par une tendance des mouvements à devenir permanents à l'intérieur d'une sphère publique, distincte des partis politiques en raison de leurs préoccupations plus larges, et distincte de l'Etat en raison de l'hétérogénéité des intérêts qu'ils représentent (Melucci, 1994). Selon Alviriter, l'analyse de "l'apparition de la société civile au Brésil implique non seulement une reconnaissance de sa nouveauté, mais renvoie également à une autre question, celle de la permanence. Or, si la démocratisation suppose la "reconnaissance d'une sphère spécifique chargée de renouveler les potentialités du pluralisme et de la culture politique démocratique, il est important de débattre du passage de l'événementiel des campagnes et des mobilisations éphémères, auxquelles la société civile

brésilienne s'est identifiée, à un fonctionnement institutionnalisé de la société civile". (Avritzer: 1994). Il est à peu près certain que cette institutionnalisation innovante de la société civile peut contribuer de manière décisive à la rupture des anciennes structures de pouvoir, et permettre l'émergence de processus de décision plus démocratiques.

Le cas brésilien illustre comment, du point de vue des acteurs sociaux, ces mouvements s'appuyaient d'un côté sur des structures plus formelles, telles que les syndicats, et de l'autre sur les organisations populaires divers et plus autonomes, dont les revendications étaient plus larges que celles liées à l'espace de travail. De ce fait, les mouvements sociaux développèrent une conscientisation des différences internes par rapport au mouvement syndical. Malgré les progrès, celui-ci était encore marqué par un système de représentation des structures en catégories et organisation de classes, et cette espèce de culture politique syndicale les empêchait de comprendre et d'incorporer les revendications et les concepts émergents à l'intérieur des mouvements sociaux. C'est seulement à partir de la moitié des années 80 que ces articulations se concrétisent. Paradoxalement, les revendications plus générales ont été renforcées par celles plus spécifiques des mouvements sociaux, ce qui a permis l'élargissement de leur propre représentation. Du point de vue de la rationalité des actions et de leur orientation politique, ces acteurs ont agi de façon moderne et innovatrice, identifiant avec une relative clarté les canaux de médiation et vers qui diriger leurs revendications au niveau de l'Etat.

La trajectoire de ces mouvements syndicaux et sociaux démontre une évolution de la qualité des demandes, débouchant sur un processus de luttes pour l'éthique, comme l'illustrent de nombreux exemples : l'exigence une position démocratique dans le choix des représentations - "*Diretas Já*" de transparence dans la gestion des affaires publiques -campagne pour *l'impeachment* -, de participation dans les processus de décision les concernant -mouvements des victimes pour l'installations des usines hydroélectriques, etc. Ces quelques cas témoignent du développement de la société civile, qui a fait pression pour une nouvelle définition du rôle de l'Etat. Cette conjonction de procédés médiatisés, qui établit une dimension éthique dans la lutte contre l'Etat autoritaire, c'est *la révolution des Zés*, comme l'appelle Francisco de Oliveira (1993). Elle démontre que la démocratisation est un processus réel qui ne se réduit pas à de simples manifestations et revendications, mais contamine le quotidien et l'ensemble du "monde de la vie".

L'action des mouvements sociaux sur la structure politique des sociétés occidentales, décrite par Melucci (1989), est perceptible soit à travers les différents changements de ce qu'il appelle le "*répertoire de l'action sociale*", soit dans les pratiques institutionnelles liées aux problèmes soulevés par ces mouvements sociaux, et qui ont été ultérieurement incorporées par les structures politiques des sociétés démocratiques occidentales. L'auteur soutient également qu'il existe une incorporation des

pratiques sociales politisées, du répertoire politique et des revendications des mouvements sociaux interactifs. Cette incorporation a constitué une "dimension-clé de la démocratisation des sociétés contemporaines dans lesquelles la société civile doit être resituée. L'institutionnalisation des demandes des mouvements sociaux en tant que droits révèle une dimension supplémentaire du concept de société civile, à savoir le sérieux qu'il confère à la thématisation normative de la démocratie (Melucci: 1994).

Malgré leur vigueur, les activités de ces organisations est encore passablement fragmentées et sporadiques, et la participation de certaines catégories de population est encore extrêmement réduite. C'est vrai que l'extension généralisée et irréversible des libertés individuelles et collectives et d'égalité de droits d'expression est loin d'être garantie. Mais ces mouvements ont fini par constituer une sphère politique indépendante, dont la structure et la dynamique diffèrent passablement de celles de l'Etat et du marché. Cette particularité des mouvements au sein des structures politiques font d'eux, selon Arato e Cohen, des *forums* intermédiaires entre société civile, Etat et marché. Il convient de souligner que ces mouvements sociaux ont provoqués des effets politiques qui les dépassent largement. Au-delà des modifications dans le comportement et dans les règles du système politique qu'ils introduisent, ils ont exprimés une dimension symbolique relativement complexe, en particulier dans le domaine de la culture et des valeurs sociales. Ces organisations ne se réduisent pas aux seuls progrès en matière de droits civils et politiques, mais ils ont élargis le champs de ses luttes à l'égalité sociale et économique, en revitalisant le champs étique. Elles englobent, ainsi, les revendications des droits individuels et collectifs.

Les structures de sociabilité développées par ces acteurs se sont constituées comme des institutions de médiation entre l'individu d'un côté, et le marché et l'Etat de l'autre. Elles remplissent un rôle d'institutionnalisation des principes étiques, dans des dimensions local/universal, que ni l'action stratégique à l'intérieur du marché ni même l'exercice du pouvoir central ne seraient en mesure de produire. En ce sens, l' Etat doit être confronté a d'autres défis, moins traditionnel. C'est à dire, la reconstruction de la solidarité sociale de l' Etat au sein de la modernité serait associée à l'idée d'autonomie sociale. (Avritzer:1994; Demo:1993; Habermas: 1989). Par contre, Habermas (cité par Avritzer), soutient que la perception du processus de rationalisation des sociétés occidentales, du le point de vue des acteurs sociaux, et la perception du lieu de confrontation entre le système et le "monde de la vie" implique le choix d'un forum politique tel que les acteurs puissent résister à ce que l'auteur appelle la "colonisation du monde" de la vie par le système". Il effectue un parrallèle entre l'apparition d'une nouvelle construction de la vie étique et des structures de solidarité et l'affaiblissement de l'emprise du marché et de l'Etat sur la vie privée des individus. Pour Habermas, la

"société est le lieu d'organisation de la démocratie et de la défense contre les processus de bureaucratisation et mercantilisation" (1989).

Le procès de démocratisation par la base semble avoir été plus fort qu'on l'a cru au Brésil, comme semble l'indiquer le mouvement des "*Diretas Já*" (*le droit tout de suite*), celui pour l'éthique en politique, ou l'*impeachment* du Président Collor, quand il y a eu lieu une breve, mas intense mobilisation des segments jeunes aparentemente loin du débat politique, tel les *caras pretas*. Une nouvelle approche des demandes de politiques publiques s'est également développée. Les organisations de la société civile, s'appuyant sur les nouvelles demandes sociales, ont actuellement davantage d'influence dans la formulation des politiques publiques. Elles ne sont plus uniquement assujetties aux intérêts du gouvernement ou à la disponibilité des ressources. Ces mouvements ont construit des structures qui ont une capacité beaucoup plus forte d'influencer l'institutionnalisation des politiques publiques. Un tel processus de démocratisation met en cause non seulement les moyens mais aussi la possibilité de viabiliser un projet politique. Au travers de leur intervention dans les secteurs particuliers auxquels s'adressent les demandes, et dans les politiques publiques en général, les organisations populaires peuvent probablement influencer l'orientation même du développement au niveau local.

En outre, il faut encore souligner que ce processus de démocratisation a ébranlé, dans une certaine manière, les structures du pouvoir politique. Les organisations sont parvenues à intervenir de manière stratégique, en étant à la fois plus général et diffus.

Francisco de Oliveira, en se demandant si la décennie est véritablement une "*décennie perdue*", estime que le mouvement ouvrier n'a pas été capable de maintenir les emplois, mais a été "capable de structurer sous une forme moderne les centrales syndicales au Brésil. Cela démontre une capacité politique sans équivalent au cours de la période la plus dure de la crise. Sans doute ce mouvement a-t-il démontré également une capacité politique de construire une sphère publique qui se situe au delà des cycles économiques, et c'est sur cette capacité-là que nous pouvons parier" (Oliveira: 1993)

Aujourd'hui ces mouvements se présentent, face à l'élaboration de nouvelles demandes, comme des agents structurant d'autres formes de médiation politique, en créant des réseaux au niveau régional, national et même international selon la spécificité de chaque mouvement. Ils établissent de nouveaux rapports avec les organisations non gouvernementales, et définissent une relation plus participative avec les chercheurs (méthodologie de recherche participante) qui travaillent sur leur problématique. Concernant les nouvelles demandes formulées par les agriculteurs, les femmes, les indiens, les *noirs* etc., les études réalisées par des chercheurs attachés à des Instituts de Recherche ou des Universités ont souvent des partenaires les organisations non gouvernementales (ONGs). Ces

recherches ont suscité un débat sur la possibilité d'établir une relation plus démocratique entre chercheur/paysans, chercheur/indiens, entre autre.

Une partie de l'institutionnalisation de nouveaux éléments politiques ne passe pas par les moyens traditionnels de revendication mais par des actions concrètes où l'accent est mis sur le caractère politique des demandes. Un nouveau discours se développe, orientant les actions vers une structuration de la société civile au moyen de nouveaux organismes, plutôt que d'attendre les réponses de l'Etat au travers des politiques publiques. Ce mouvement, d'une certaine façon, jouit d'une telle force grâce aux organisations non gouvernementales que se sont multipliées dans tous les domaines. Ces dernières représentent encore de nouvelles dimensions de la société civile en transformation, et constituent, peut être, le ferment des actions futures.

En Conclusion

Si les luttes pour la démocratie, au Brésil, ont potentialisé l'agrandissement des limites de la politique et ont réussi à provoquer certains changements dans les démarches politiques, a été grâce aux formes trouvées de la participation au niveau du pouvoir local. Ceci ne signifie pas, cependant, qu'il y ait eu une réduction de l'inégalité sociale. Et encore moins une réduction de la violence, ce qui peut être amplement démontré avec les indices montants de criminalité, pauvreté, enfants abandonnés au drogues et aux assassinats commis même par des policiers; la discrimination raciale, enfin, tous les symptômes de la fragilité démocratique et la négation à l'égalité et de la condition de citoyen. De la même façon, il y a une inséparabilité de la thématique raciale au Brésil et la discrimination n'a pas perdu sa gravité de nos jours. A mesure que le pays cherche la consolidation de la démocratie, la lutte pour la citoyenneté du noir s'agrandit par le biais des rapports établis avec des réseaux des autres organisations du mouvement populaire.

Certainement nous pouvons dire que l'inégalité sociale est la contradiction historique plus visible. Mais si l'égalité ne peut pas être éliminée, à moins que la catégorie du conflit sociale s'éliminait, elle devrait être réduite pour que se puisse continuer à penser à la possibilité de la citoyenneté, selon soutien Coelho. Et dans cette discussion, la catégorie émancipation devient centrale à mesure qu'il est permis de comprendre que la construction de la citoyenneté est la recherche interrompue de l'égalisation des opportunités et non seulement l'égalité. Une pédagogie de l'autonomisation de l'individu se constitue puisqu'il n'existe pas "émanciper, mais s'émanciper", puisque émanciper signifie toujours se battre avec des opportunités égales, dans un espace de confrontation polarisé, comme soutien Demo (1993).

Comme plusieurs travaux ont démontré, une des particularités de ces mouvements a été justement son abrangence, touchant pratiquement tous les espaces de la reproduction sociale: éducation, habitation, transport, crèches populaires, services de santé, tarification de l'énergie électrique,

emplacements où se matérialisent les formes de discrimination de sexe, de race et de ethnie, et l'exclusion sociale. Si les luttes entreprises par ces acteurs, ont provoqué quelques changements dans les structures sociales en changeant une partie du jeu politique, cela démontre aussi que la construction de la citoyenneté est justement le résultat de la lutte par des droits, en niant les prémisses de Marshall.

Atteindre la citoyenneté n'est pas posséder un status comme le pense Marshall, c'est avancer dans l'état de conscience sociale qui est du domaine du collectif, comme observe Coelho (1993). Ceci est seulement possible par la participation en tant que conquête, processus infinisable dans la recherche d'autres relations avec le pouvoir. La raison par laquelle, l'affirmation que citoyenneté est un processus ne peut pas rendre impossible les luttes sociales existantes au Brésil, puisqu'elles n'ont pas éliminées ou réduisent les conditions de l'inégalité. La discussion devient plus complexe si l'on demande si ce n'est pas tous les citoyens ceux qui, collectivement, recherchent leur droits et leurs devoirs dans et pour la société. Si nous comprenons la société non pas comme harmonique, mais en tant que ensemble des rapports de force, donc un processus continu, en écrivant son histoire de façon dynamique, comme a eu lieu au Brésil pendant les trois dernières décennies, les groupes sociaux sont des sujets collectifs. Par leurs organisations, ils bâtissent des droits, ils réinventent des nouvelles formules de registre de la sociabilité, ils récréent de quotidien, malgré toutes les inégalités. C'est à dire, ils sont en train de récrier un nouveau champ de reconnaissance des droits. Ce processus est loin, il est bien vrai, de représenter la condition de citoyen à tous les brésiliens, mais certainement des contingents plus grands se battent et réinvoquent leurs droits et récréent des nouvelles façons de construire la société civile.

Demo reprend cette notion de processus d'émancipation, qu'il appelle le processus d'émancipation de base, de façon pertinente, en disant que l'appel à l'émancipation - que Habermas inclue dans la propre structure des intérêts de l'espèce humaine (Habermas, 1989), par de la reconnaissance que les espaces sociaux sont occupés et qu'il faut lutter pour avoir l'accès aux bénéfices sociaux. Il n'existe pas dans la dimension du pouvoir espace libre, disponible, de personne. Pour s'approcher du pouvoir, il est mis en enlever à quelqu'un d'autre, en prenant celui-ci pour usurpateur. Pour cette raison l'émancipation sera toujours une conquête avec confrontation, risquée et défiante. (Demo, 1993). Cette notion de usurpation de l'espace par des parties égales contre les inégales, est essentielle pour commencer le processus d'émancipation. De là, part le point de vue alternatif, qui peut déclencher un projet particulier de réalisation historique, puisque nous pouvons définir émancipation comme compétence théorique et pratique de formuler et exécuter le projet particulier de développement. Le noyau de citoyenneté (de base) est la "question émancipatoire, soit en la considérant comme intérêt structurel de l'espèce, comme en parle l'École de Frankfurt, on en la considérant comme processus

historique de conquête à partir des inégaux", comme le soutien Demo (1993). Avec les groupes sociaux, consciemment et politiquement organisés, est possible penser à la continuité des confronts avec d'autres questions et des nouveaux limites.

Références

- ACEVEDO, R. e CASTRO, E. (1993) - *Negros do Trombetas*. UFPA/NAEA, Belém, 1993.
- ARATO, A. e COHEN, J. - *Sociedade civil e teoria social*. In: Avritzer, L. Op. cit.
- AVRITZER, L. (1994) *Sociedade civil: Além da dicotomia Estado-Mercado*. In: Avritzer, L. (Org.) *Sociedade civil e democratização*. Ed. Del Rey. Belo Horizonte.
- CASTRO, E. (1994) - *Travail, Genre et Relations de Pouvoir dans le Carajas*. In: *Travail, Politique et Genre-Perspective Internationale*. Cahiers du GEDISST n° 9-10. Paris. GEDISST/IRESKO/CNRS.
- _____. Castro, R. - *Culture, Etnicité et citoyenneté: dimensions des luttes sociales de Noirs rémanents de "quilombos"*. Cahiers du CELA-IS/ ULB, n° 5, Bruxelles, 1995.
- COELHO, L. (1990) - *Sobre o conceito de cidadania: uma crítica a Marshall, uma atitude antropológica*. Revista TB, n° 100, Eio de Janeiro.
- COHEN, J. e ARATO (1992) - *A. Civil Society and Political Theory*. Cambridge, The MIT Press.
- HARVEY, D. (1993) - *Condição Pós-moderna*. Ed. Loyola. São Paulo.
- LACLAU, E. (1986) - *Os novos movimentos sociais e a pluralidade do social*. Revista da ANPOCS. n° 2 vol.1;
- LEFORT, C. (1983) - *A invenção democrática. Os limites do totalitarismo*. Ed. Brasiliense; São Paulo.
- MARSHALL, T.H. (1967) - *Cidadania, classe social e status*. Ed. Zahar. Rio de Janeiro.
- MELUCCI, A. (1989) - *Um objeto para os Movimentos Sociais?* Lua Nova, CEDEC, jun.
- _____. (1994) *Movimentos Sociais, inovação cultural e o papel do conhecimento*. In: Avritzer, L.; Op. Cit.
- OLIVEIRA, F. (1994) *A Revolução dos Zés*. Revista Perspectiva vol. 8, n° 3 -jul/set.. São Paulo.
- SERRER-WARREN, I. (1994) - *Organizações não governamentais na América Latina*. Revista Perspectiva vol. 8, n° 3, jul/set.
- _____. (1993) - *Redes de Movimentos Sociais*. Ed. Loyola. São Paulo.
- SOUZA, L.A. (1990) - *Elementos éticos emergentes nas práticas dos movimentos sociais*. Síntese Nova Fase. n° 48.
- THOMPSON, T. (1988) - *Formação da Classe operária na Inglaterra*. São Paulo. ABREU, Alice. - *Mudança tecnológica e gênero no Brasil*. Novos Estudos Cebrap., n.35, São Paulo, março/1993.
- CHARLES, N. - *Gender divisions and social change*, Harvester Wheatsheaf, Hemel Hempstead, 1993
- GOSELIN, D.I. e VAN HAECHT, A. (org.) - *La réinvention de la démocratie. Ethnicité et nationalismes en Europe et dans les pays du Sud*. L'Harmattan/Logiques Sociales. Paris, 1994
- HABERMAS J. (1989) - *Teoría de la acción comunicativa. Racionalidad de la acción y racionalización social*. Ed. Taurus. Buenos Aires.
- LOBO, E. - *A classe operária tem dois sexos*. São Paulo. Brasiliense. 1991.

LOVELL, Peggy - A. Race, Gender and development in Brazil Latin American Research Review. Vol 29, n 3, 1994

MOORE, H.L - Feminism and anthropology. University of Minnesota Press, 1988

NASH, M. -The cauldron of ethnicity in the moder world. Chicago. The University of Chicago Press, 1989

STOLCKE, Verena- Sexo está para gênero assim como raça ara etnicidade.In:Estudos Afro-asiáticos. Cadernos Cândido Mendes. n° 20, jun/1991.